



VADEMECUM SPORTIF 2025

Sommaire

ENGAGEMENT DES CLUBS.....	2
RETRIBUTION DES CLUBS.....	3
CODE DE COMPORTEMENT.....	4
CIRCUIT JEUNES DU LOIRET 2025 Scramble – Augerville - 29 Mars	5
CIRCUIT JEUNES DU LOIRET 2025 Simple – Sully – 21 Juin	7
CIRCUIT JEUNES DU LOIRET 2025 Simple – Donnery – 13 Sept.....	9
CIRCUIT JEUNES DU LOIRET 2025 Scramble – Sully – 27 Sept.	11
CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNES DU LOIRET et Ecoles de Golf - U12, Benjamins et Minimes Comptant pour le mérite amateur jeunes	13
CHAMPIONNAT DU LOIRET INDIVIDUEL SENIORS, SENIORS 2 et SENIORS 3.....	15
CHAMPIONNAT DU LOIRET INDIVIDUEL 2ème & 3ème série	16
INTERCLUBS D'ÉTÉ PAR EQUIPES DAMES DU LOIRET	17
INTERCLUBS D'ÉTÉ PAR EQUIPES MESSIEURS DU LOIRET	18
SCRAMBLE – GOLF ENTREPRISE.....	22
CHAMPIONNAT du LOIRET INDIVIDUEL – GOLF ENTREPRISE.....	23
RANKIDS du Loiret 2025 - Règlement	24

ENGAGEMENT DES CLUBS

SURVEILLANCE SANITAIRE DES COMPETITIONS :

Le Club hôte doit assurer la coordination avec les Services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition. Le Comité de l'épreuve, une fois sur place, doit s'assurer que cette coordination a bien été organisée.

Dans le cadre des compétitions organisées par le Comité, la Commission médicale fédérale (COMED) rappelle que les moyens humains et matériels à mettre en œuvre doivent être adaptés selon l'importance de la manifestation (nombre et âge des compétiteurs, nombre de spectateurs, type de locaux, etc).

Dans tous les cas, la Commission médicale fédérale rappelle qu'il appartient à l'organisateur de la compétition de prévoir la surveillance sanitaire lors du tournoi dont :

- un téléphone accessible avec affichage à proximité des numéros d'appel du SAMU, des pompiers et du responsable de la salle ou du Club ;
- un affichage spécifique concernant les risques canicules et sanitaires en fonction des problématiques du moment ;
- une personne autorisée à intervenir sur le terrain de compétition, notamment pour des blessures minimales ;
- informer les arbitres de la présence ou non de médecins et/ou d'auxiliaires médicaux et/ou de secouristes ;
- un nécessaire médical de premiers secours à un emplacement spécifique accessible près des surfaces de compétition et à l'abri du public en vue des premiers soins à apporter en cas d'accident ;
- un local spécifique dédié et une voiturette mise à disposition en cas de présence d'un médecin pour la surveillance du tournoi.

Les Clubs accueillant une épreuve du Comité doivent disposer d'au moins un défibrillateur entièrement automatique en état de marche (recommandation 2 Défibrillateurs Automatisés Externes : club-house et trou n°9) et d'une formation effective de son personnel sur son utilisation. Nous rappelons que l'état actuel de la réglementation encourage fortement les Clubs de sports à assurer la formation de leurs collaborateurs aux gestes qui sauvent.

Les Clubs accueillant une épreuve du Comité doivent avoir au moins 1 personne (salariée ou bénévole) ayant suivi une sensibilisation aux gestes qui sauvent ou titulaire d'une qualification aux « premiers secours ».

RETRIBUTION DES CLUBS

	SAISON 2025						
	RETRIBUTION CLUBS (reversée par le CD45)					RETRIBUTION CD45 (versée par les joueurs)	
	Green-fee	Green-fee	Jeton balles	Déjeuner	Goûter/Pot	Droit d'engagement	Droit d'engagement
	Individuel	Par équipe				Individuel	Par équipe
CIRCUIT JEUNES	15 €		compris		3 €	15 €	
STAGE JEUNES	P&P 20€			compris	compris	20 €	
CHPT & MERITE JEUNES	15 €		compris		3 €	15 €	
RENCONTRE JEUNES 37/45	Réciprocité 20€			compris	compris	Offert	
CHPT SENIORS	36 €					8 €	
CHPT Séries 2-3 (Adultes)	33 €					8 €	
CHPT Séries 2-3 (Jeunes)	18 €					8 €	
CHPT Golf Entreprise	36 €					8 €	
SCRAMBLE / équipe Golf Entreprise	30 €				25 €	8 €	
INTERCLUBS ÉTÉ / équipe Dames		90 €					20 €
INTERCLUBS ÉTÉ / équipe Messieurs		110 €					20 €

CODE DE COMPORTEMENT

GENERALITES :

Le code de comportement spécifié dans les Règles locales permanentes des épreuves fédérales (voir leur définition § 1.2.12 du Vademecum fédéral) s'applique intégralement à toutes les épreuves non fédérales de la Ligue et des Comités départementaux.

INTERDICTION DE FUMER :

L'interdiction de fumer **et de vapoter** lors de toute compétition ouverte aux jeunes qui est spécifiée dans le Règlement général des épreuves fédérales amateurs (voir § 1.2.5 du Vademecum fédéral) s'applique intégralement à toutes les épreuves non fédérales de la Ligue et des Comités départementaux.

Elle s'étend également aux abords du club-house lors des briefings et des remises de prix en extérieur.

CIRCUIT JEUNES DU LOIRET 2025 **Scramble** – Augerville - 29 Mars

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte aux joueurs nés après l'an 2006, **licenciés dans une association sportive du département à jour de cotisation fédérale, titulaire d'un certificat médical ou d'un questionnaire de santé enregistré à la ffgolf** et dont un de ses représentants légaux a envoyé au Comité départemental une des deux fiches d'urgence médicale à la date limite d'inscription (l'autre étant conservé dans le sac du joueur).

Catégories d'âge :

U10 :	10 ans et moins	nés en 2015 et après
U12 :	11 et 12 ans	nés en 2013 et 2014
Benjamins :	13 et 14 ans	nés en 2011 et 2012
Minimes :	15 et 16 ans	nés en 2009 et 2010
Cadets :	17 et 18 ans	nés en 2007 et 2008

FORME DE JEU

Scramble à deux - 9 trous – Scores maximum- La limite du score maximum est fixée à 9. Repères violets pour les filles et les U10 garçons et rouges pour les autres garçons.

Scramble à deux - 18 trous – Scores maximum - Index Inf. ou égal à 36 en appliquant les distances de jeu ci-dessous.

U12 Filles :	4 275 m maximum	U12 Garçons :	4 910 m maximum
Benjamines :	4 660 m maximum	Benjamins :	5 540 m maximum
Minimes filles :	5 035 m maximum	Minimes garçons :	5 945 m maximum
Cadettes :	5 035 m maximum	Cadets :	5 945 m maximum

Les binômes seront formés par le Comité en tenant compte, dans la mesure du possible, de l'âge, de l'index et du Club des joueurs.

Un classement par club sera établi pour chaque épreuve organisée par le comité en 2025 (les 4 circuits et le mérite) grâce au cumul des points de chaque enfant d'après le barème ci-dessous.

Nombre de joueurs par repères	Nombre de joueurs marquant des points	
N > 20	6 premiers	(7, 5, 4, 3, 2, 1 pt)
N de 16 à 20	5 premiers	(6, 4, 3, 2, 1 pt)
N de 11 à 15	4 premiers	(5, 3, 2, 1 pt)
N de 6 à 10	3 premiers	(4, 2, 1 pt)
N < 5	2 premiers	(3, 1 pt)
N < 3	1 premier	(2 pts)

En parallèle, un classement individuel « Rankids » sera établi pour chaque épreuve organisée par le comité en 2025, grâce au cumul des points de chaque enfant d'après le barème disponible dans le Vadémécum.

ENGAGEMENTS

Paiement en ligne via le site HelloAsso.

Toutes les informations liées à la compétition (règlement, inscription, paiement et liste des inscrits) seront disponibles sur le site du comité, rubrique « Compétitions » : www.golf-loiret.com

Droit d'engagement : 15 € pour chaque joueur.

APPLICATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DES ÉPREUVES FÉDÉRALES

Épreuve non-fumeur.

Aucun cadet n'est autorisé.

Chariots électriques et dispositifs électroniques de mesure de distance interdits.

MARQUEURS ET ACCOMPAGNATEURS

Pendant tout le déroulement des épreuves, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, dirigeants de Club, etc... devront se tenir sur le parcours à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Il leur est **interdit de fumer et de vapoter sur le parcours** et ils doivent se déplacer à pied.

Les enseignants professionnels des Clubs participants pourront intervenir sans nuire à la bonne tenue du temps de jeu.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné et l'exclusion du contrevenant du parcours.

Un marqueur devra accompagner chaque équipe de U10 et de U12.

Aucun lien de parenté ne doit exister entre le marqueur et les joueurs du groupe encadré.

Seuls les marqueurs adultes, pourront se tenir non loin des joueurs sans toutefois les gêner dans leur jeu. Ce ne sont pas des arbitres. Si le marqueur estime que le joueur a oublié une pénalité, il peut en discuter avec le joueur sans le perturber et devra impérativement en référer au Comité de l'épreuve au moment du recording qui tranchera le litige.

CIRCUIT JEUNES DU LOIRET 2025 Simple – Sully – 21 Juin

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte aux joueurs nés après l'an 2006, **licenciés dans une association sportive du département à jour de cotisation fédérale, titulaire d'un certificat médical ou d'un questionnaire de santé enregistré à la ffgolf** et dont un de ses représentants légaux a envoyé au Comité départemental une des deux fiches d'urgence médicale à la date limite d'inscription (l'autre étant conservé dans le sac du joueur).

Catégories d'âge :

U10 :	10 ans et moins	nés en 2015 et après
U12 :	11 et 12 ans	nés en 2013 et 2014
Benjamins :	13 et 14 ans	nés en 2011 et 2012
Minimes :	15 et 16 ans	nés en 2009 et 2010
Cadets	17 et 18 ans	nés en 2007 et 2008

FORME DE JEU

Score maximum : 9 trous - titulaire du drapeau blanc au minimum - La limite du score maximum est fixée à 9. Repères violets pour les filles et les U10 garçons et rouges pour les autres garçons.

Score maximum : 18 trous — Index Inf. ou égal à 36

U12 Filles :	4 275 m maximum	U12 Garçons :	4 910 m maximum
Benjamines :	4 660 m maximum	Benjamins :	5 540 m maximum
Minimes filles :	5 035 m maximum	Minimes garçons :	5 945 m maximum
Cadettes :	5 035 m maximum	Cadets :	5 945 m maximum

Un classement par club sera établi pour chaque épreuve organisée par le comité en 2025 (les 4 circuits et le mérite) grâce au cumul des points de chaque enfant d'après le barème ci-dessous.

Nombre de joueurs par repères

Nombre de joueurs marquant des points

N > 20	6 premiers	(7, 5, 4, 3, 2, 1 pt)
N de 16 à 20	5 premiers	(6, 4, 3, 2, 1 pt)
N de 11 à 15	4 premiers	(5, 3, 2, 1 pt)
N de 6 à 10	3 premiers	(4, 2, 1 pt)
N < 5	2 premiers	(3, 1 pt)
N < 3	1 premier	(2 pts)

En parallèle, un classement individuel « Rankids » sera établi pour chaque épreuve organisée par le comité en 2025, grâce au cumul des points de chaque enfant d'après le barème disponible dans le Vadémécum.

ENGAGEMENTS

Paiement en ligne par HelloAsso, via le site du Comité :

Toutes les informations liées à la compétition (règlement, inscription, paiement et liste des inscrits) seront disponibles sur le site du comité : page d'accueil ou rubrique « Compétitions » : www.golf-loiret.com

Droit d'engagement : 15 € pour chaque joueur.

APPLICATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DES ÉPREUVES FÉDÉRALES

Épreuve non-fumeur.

Aucun cadet n'est autorisé.

Chariots électriques et dispositifs électroniques de mesure de distance interdits.

MARQUEURS ET ACCOMPAGNATEURS

Pendant tout le déroulement des épreuves, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, dirigeants de Club, etc... devront se tenir sur le parcours à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Il leur est **interdit de fumer et de vapoter sur le parcours** et ils doivent se déplacer à pied.

Les enseignants professionnels des Clubs participants pourront intervenir sans nuire à la bonne tenue du temps de jeu.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné et l'exclusion du contrevenant du parcours.

Un marqueur devra accompagner chaque équipe de U10 et de U12.

Aucun lien de parenté ne doit exister entre le marqueur et les joueurs du groupe encadré.

Seuls les marqueurs adultes, pourront se tenir non loin des joueurs sans toutefois les gêner dans leur jeu. Ce ne sont pas des arbitres. Si le marqueur estime que le joueur a oublié une pénalité, il peut en discuter avec le joueur sans le perturber et devra impérativement en référer au Comité de l'épreuve au moment du recording qui tranchera le litige.

CIRCUIT JEUNES DU LOIRET 2025 Simple – Donnery – 13 Sept

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte aux joueurs nés après l'an 2006, **licenciés dans une association sportive du département à jour de cotisation fédérale, titulaire d'un certificat médical ou d'un questionnaire de santé enregistré à la ffgolf** et dont un de ses représentants légaux a envoyé au Comité départemental une des deux fiches d'urgence médicale à la date limite d'inscription (l'autre étant conservé dans le sac du joueur).

Catégories d'âge :

U10 :	10 ans et moins	nés en 2015 et après
U12 :	11 et 12 ans	nés en 2013 et 2014
Benjamins :	13 et 14 ans	nés en 2011 et 2012
Minimes :	15 et 16 ans	nés en 2009 et 2010
Cadets	17 et 18 ans	nés en 2007 et 2008

FORME DE JEU

Score maximum : 9 trous - titulaire du drapeau blanc au minimum - La limite du score maximum est fixée à 9. Repères violets pour les filles et les U10 garçons et rouges pour les autres garçons.

Score maximum : 18 trous — Index Inf. ou égal à 36

U12 Filles :	4 275 m maximum	U12 Garçons :	4 910 m maximum
Benjamines :	4 660 m maximum	Benjamins :	5 540 m maximum
Minimes filles :	5 035 m maximum	Minimes garçons :	5 945 m maximum
Cadettes :	5 035 m maximum	Cadets :	5 945 m maximum

Un classement par club sera établi pour chaque épreuve organisée par le comité en 2025 (les 4 circuits et le mérite) grâce au cumul des points de chaque enfant d'après le barème ci-dessous.

Nombre de joueurs par repères

Nombre de joueurs marquant des points

N > 20	6 premiers	(7, 5, 4, 3, 2, 1 pt)
N de 16 à 20	5 premiers	(6, 4, 3, 2, 1 pt)
N de 11 à 15	4 premiers	(5, 3, 2, 1 pt)
N de 6 à 10	3 premiers	(4, 2, 1 pt)
N < 5	2 premiers	(3, 1 pt)
N < 3	1 premier	(2 pts)

En parallèle, un classement individuel « Rankids » sera établi pour chaque épreuve organisée par le comité en 2025, grâce au cumul des points de chaque enfant d'après le barème disponible dans le Vadémécum.

ENGAGEMENTS

Paiement en ligne par HelloAsso, via le site du Comité :

Toutes les informations liées à la compétition (règlement, inscription, paiement et liste des inscrits) seront disponibles sur le site du comité : page d'accueil ou rubrique « Compétitions » : www.golf-loiret.com

Droit d'engagement : 15 € pour chaque joueur.

APPLICATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DES ÉPREUVES FÉDÉRALES

Épreuve non-fumeur.

Aucun cadet n'est autorisé.

Chariots électriques et dispositifs électroniques de mesure de distance interdits.

MARQUEURS ET ACCOMPAGNATEURS

Pendant tout le déroulement des épreuves, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, dirigeants de Club, etc... devront se tenir sur le parcours à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Il leur est **interdit de fumer et de vapoter sur le parcours** et ils doivent se déplacer à pied.

Les enseignants professionnels des Clubs participants pourront intervenir sans nuire à la bonne tenue du temps de jeu.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné et l'exclusion du contrevenant du parcours.

Un marqueur devra accompagner chaque équipe de U10 et de U12.

Aucun lien de parenté ne doit exister entre le marqueur et les joueurs du groupe encadré.

Seuls les marqueurs adultes, pourront se tenir non loin des joueurs sans toutefois les gêner dans leur jeu. Ce ne sont pas des arbitres. Si le marqueur estime que le joueur a oublié une pénalité, il peut en discuter avec le joueur sans le perturber et devra impérativement en référer au Comité de l'épreuve au moment du recording qui tranchera le litige.

CIRCUIT JEUNES DU LOIRET 2025 **Scramble** – Sully – 27 Sept.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte aux joueurs nés après l'an 2006, **licenciés dans une association sportive du département à jour de cotisation fédérale, titulaire d'un certificat médical ou d'un questionnaire de santé enregistré à la ffgolf** et dont un de ses représentants légaux a envoyé au Comité départemental une des deux fiches d'urgence médicale à la date limite d'inscription (l'autre étant conservé dans le sac du joueur).

Catégories d'âge :

U10 :	10 ans et moins	nés en 2015 et après
U12 :	11 et 12 ans	nés en 2013 et 2014
Benjamins :	13 et 14 ans	nés en 2011 et 2012
Minimes :	15 et 16 ans	nés en 2009 et 2010
Cadets :	17 et 18 ans	nés en 2007 et 2008

FORME DE JEU

Scramble à deux - 9 trous – Scores maximum- La limite du score maximum est fixée à 9. Repères violets pour les filles et les U10 garçons et rouges pour les autres garçons.

Scramble à deux - 18 trous – Scores maximum - Index Inf. ou égal à 36 en appliquant les distances de jeu ci-dessous.

U12 Filles :	4 275 m maximum	U12 Garçons :	4 910 m maximum
Benjamines :	4 660 m maximum	Benjamins :	5 540 m maximum
Minimes filles :	5 035 m maximum	Minimes garçons :	5 945 m maximum
Cadettes :	5 035 m maximum	Cadets :	5 945 m maximum

Les binômes seront formés par le Comité en tenant compte, dans la mesure du possible, de l'âge, de l'index et du Club des joueurs.

Un classement par club sera établi pour chaque épreuve organisée par le comité en 2025 (les 4 circuits et le mérite) grâce au cumul des points de chaque enfant d'après le barème ci-dessous.

Nombre de joueurs par repères	Nombre de joueurs marquant des points	
N > 20	6 premiers	(7, 5, 4, 3, 2, 1 pt)
N de 16 à 20	5 premiers	(6, 4, 3, 2, 1 pt)
N de 11 à 15	4 premiers	(5, 3, 2, 1 pt)
N de 6 à 10	3 premiers	(4, 2, 1 pt)
N < 5	2 premiers	(3, 1 pt)
N < 3	1 premier	(2 pts)

En parallèle, un classement individuel « Rankids » sera établi pour chaque épreuve organisée par le comité en 2025, grâce au cumul des points de chaque enfant d'après le barème disponible dans le Vadémécum.

ENGAGEMENTS

Paiement en ligne via le site HelloAsso.

Toutes les informations liées à la compétition (règlement, inscription, paiement et liste des inscrits) seront disponibles sur le site du comité, rubrique « Compétitions » : www.golf-loiret.com

Droit d'engagement : 15 € pour chaque joueur.

APPLICATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DES ÉPREUVES FÉDÉRALES

Épreuve non-fumeur.

Aucun cadet n'est autorisé.

Chariots électriques et dispositifs électroniques de mesure de distance interdits.

MARQUEURS ET ACCOMPAGNATEURS

Pendant tout le déroulement des épreuves, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, dirigeants de Club, etc... devront se tenir sur le parcours à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Il leur est **interdit de fumer et de vapoter sur le parcours** et ils doivent se déplacer à pied.

Les enseignants professionnels des Clubs participants pourront intervenir sans nuire à la bonne tenue du temps de jeu.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné et l'exclusion du contrevenant du parcours.

Un marqueur devra accompagner chaque équipe de U10 et de U12.

Aucun lien de parenté ne doit exister entre le marqueur et les joueurs du groupe encadré.

Seuls les marqueurs adultes, pourront se tenir non loin des joueurs sans toutefois les gêner dans leur jeu. Ce ne sont pas des arbitres. Si le marqueur estime que le joueur a oublié une pénalité, il peut en discuter avec le joueur sans le perturber et devra impérativement en référer au Comité de l'épreuve au moment du recording qui tranchera le litige.

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNES DU LOIRET et Ecoles de Golf - U12, Benjamins et Minimes

Comptant pour le mérite amateur jeunes

Samedi 17 mai au Golf de Marcilly

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales et le règlement spécifique des épreuves fédérales en simple et en double.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

Comme pour les grands prix jeunes, la catégorie de l'épreuve sera calculée par catégorie d'âge, filles et garçons séparés et, **pour chaque catégorie, il faudra un minimum de 2 filles et de 5 garçons** pour qu'elle compte au mérite jeunes. Seuls les simples 18 trous comptent pour le Mérite.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte aux joueurs nés 2009 et après, licenciés dans une association sportive du département à jour de sa cotisation fédérale, titulaire d'un certificat médical ou d'un questionnaire de santé enregistré à la ffgolf.

Catégories d'âge :

U10 :	10 ans et moins	nés en 2015 et après (participent dans la catégorie U12)
U12 :	11 et 12 ans	nés en 2013 et 2014
Benjamins :	13 et 14 ans	nés en 2011 et 2012
Minimes :	15 et 16 ans	nés en 2009 et 2010

FORMES DE JEU

Simple 18 trous – Index inférieur à 36 - Score maximum pour chaque catégorie. La limite du score maximum est fixée à 9, et on ramasse la balle obligatoirement.

U10 et U12 Filles et Garçons avec index entre 36 et 50 : Simple 9 trous – Score max (limité à 9 coups)

U10 & U12 Filles :	4 275 m maximum	U10 & U12 Garçons :	4 910 m maximum
Benjamins :	4 660 m maximum	Benjamins :	5 540 m maximum
Minimes filles :	5 035 m maximum	Minimes garçons :	5 945 m maximum

Classement en brut pour chacune des 6 catégories.

Dans toutes les séries, les joueurs ne répondant pas aux critères de sélection, peuvent bénéficier d'une wild-card sur proposition justifiée de l'enseignant de leur Club auprès de l'entraîneur du Comité : Nicolas LECOUTRE.

INSCRIPTIONS ET ENGAGEMENTS

Droit d'engagement avec un jeton de practice : **15 euros par enfant** à régler en ligne sur **HelloAsso** (lien sur le site du comité : page d'accueil ou rubrique « Compétitions »).

Clôture des engagements **mercredi 14 mai, inscription en ligne** par le lien disponible sur le site du Comité.

En cas de problème écrire à Christiane LHUILIER : jeunes45golf@gmail.com

DEPARTS

Les départs seront envoyés dans les Clubs et disponibles sur le site du Comité : www.golf-loiret.com

COMITE DE L'ÉPREUVE

Trois membres du Comité du Loiret.

APPLICATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DES ÉPREUVES FÉDÉRALES

Épreuve non-fumeur.

Aucun cadet n'est autorisé.

Chariots électriques et dispositifs électroniques de mesure de distance interdits.

MARQUEURS ET ACCOMPAGNATEURS

Pendant tout le déroulement des épreuves, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, dirigeants de Club, etc... devront se tenir sur le parcours à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Il leur est **interdit de fumer et de vapoter sur le parcours** et ils doivent se déplacer à pied.

Les enseignants professionnels des Clubs participants pourront intervenir sans nuire à la bonne tenue du temps de jeu.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné et l'exclusion du contrevenant du parcours.

Un marqueur devra accompagner chaque équipe de U12.

Aucun lien de parenté ne doit exister entre le marqueur et les joueurs du groupe encadré.

Seuls les marqueurs adultes, pourront se tenir non loin des joueurs sans toutefois les gêner dans leur jeu. Ce ne sont pas des arbitres. Si le marqueur estime que le joueur a oublié une pénalité, il peut en discuter avec le joueur sans le perturber et devra impérativement en référer au Comité de l'épreuve au moment du recording qui tranchera le litige.

CHAMPIONNAT DU LOIRET INDIVIDUEL SENIORS, SENIORS 2 et SENIORS 3

Samedi 13 septembre 2025 au Golf de Marcilly

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux applicables à toutes les épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux licenciés membres de l'Association Sportive des Clubs du Loiret avec terrain ou des Clubs de golf d'entreprise du Loiret. Ouvert aux joueuses et joueurs qui sont seniors 1, seniors 2 et seniors 3 à la veille de la date du tournoi.

Index au mercredi 10 septembre

Dames (boules rouges). Si plus de 6 joueuses par série :

- **1^{ère} série** : index inférieur ou égal à 15,4
- **2^{ème} série** : de 15,5 à 36

Messieurs seniors et seniors 2 (boules jaunes), seniors 3 (boules bleues) :

- **1^{ère} série** : index inférieur ou égal à 15,4
- **2^{ème} série** : de 15,5 à 36

FORME DE JEU

Stroke-play pour les 1^{ères} séries dames et messieurs. Stableford pour les autres séries

PRIX

Les titres de champion dames 1^{ère} et 2^{ème} séries, messieurs seniors 1^{ère} et 2^{ème} séries, messieurs seniors 2^{ème} et 2^{ème} séries, messieurs seniors 3^{ème} et 2^{ème} série sont décernés en brut, soit 8 titres.

Pour les titres, le départage se fera sur les 9 derniers, les 6 derniers, les 3 derniers et le dernier trou.

DROITS DE JEU

A régler sur place, à l'accueil du golf, par carte bancaire ou chèque à l'ordre du golf de Marcilly.

- Non membres de Marcilly : 44 € (dont 8 € pour le Comité)
- Membres de Marcilly (7/7) : 8 € pour le Comité

INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront prises en ligne par ordre d'arrivée **avant le mercredi 10 septembre**, sur le site du comité : page d'accueil ou rubrique « Compétitions ».

DEPARTS

1^{er} départ à partir de 9h00.

Les départs seront envoyés dans les Clubs et disponibles sur le site du Comité : www.golf-loiret.com/ et sur le site de l'AS du Golf hôte.

COMITE DE L'ÉPREUVE

Deux membres du Comité du Loiret et un représentant du Club

Le Comité de l'épreuve pourra autoriser, sous réserve de faisabilité, les joueurs en situation de handicap, titulaires du médical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. La demande devra être faite auprès du Club organisateur et/ou de la personne en charge de l'Administration de l'épreuve au plus tard à la date de clôture des inscriptions

CHAMPIONNAT DU LOIRET INDIVIDUEL 2ème & 3ème série

Samedi 26 avril 2025 au Golf de Sully

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux applicables à toutes les épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux licenciés membres de l'Association Sportive des Clubs du Loiret avec terrain ou des Clubs de golf d'entreprise.

Index au jeudi 24 avril

Dames :

- 2ème série : index de 8,5 à 18,4 / Boules rouges
- 3ème série : index de 18,5 à 35,4 / Boules rouges

Messieurs :

- 2ème série : index de 8,5 à 18,4 / Boules jaunes
- 3ème série : index de 18,5 à 35,4 / Boules jaunes

Épreuve non-fumeur :

Il est interdit aux joueurs et à leurs cadets de fumer (y compris la cigarette électronique) pendant un tour lors de toute compétition ouverte aux jeunes. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect. Le Comité se prononcera sur une possible disqualification.

FORME DE JEU

Stableford pour toutes les séries

PRIX

Le titre de champion est décerné en brut dans les 2 séries messieurs et dames (4 titres)

Pour les titres, le départage se fera sur les 9 derniers, les 6 derniers, les 3 derniers et le dernier trou.

DROITS DE JEU

A régler sur place, à l'accueil du golf, par carte bancaire.

- Green fee adultes (non membres 7/7) pour le golf qui reçoit : 33€
- Green fee jeunes (non membres 7/7) nés après 2007 inclus pour le golf qui reçoit : 18€
- Droit d'engagement pour le Comité : 8€

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne seront prises par ordre d'arrivée **jusqu'au jeudi 24 avril 16h00**, sur le site du comité : page d'accueil ou rubrique « Compétitions ».

DEPARTS

1er départ à partir de 9h00.

Les départs seront envoyés dans les Clubs et disponibles sur le site du Comité : www.golf-loiret.com/, et sur le site de l'AS du Golf hôte.

COMITE DE L'ÉPREUVE

Deux membres du Comité et un représentant du Club.

Le Comité de l'épreuve pourra autoriser, sous réserve de faisabilité, les joueurs en situation de handicap, titulaires du médical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. La demande devra être faite auprès du Club organisateur et/ou de la personne en charge de l'Administration de l'épreuve au plus tard à la date de clôture des inscriptions

INTERCLUBS D'ÉTÉ PAR EQUIPES DAMES DU LOIRET

Samedi 29 juin 2025 au Golf de VAUGOUARD

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux applicables à toutes les épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

POUR LES CLUBS : Ouvert aux Associations Sportives du Loiret. Le jumelage de deux Associations de Golf d'entreprise est autorisé. Une seule équipe par A.S. par série.

POUR LES EQUIPIERES : Être licenciées et membres de l'Association Sportive du Club qu'elles représentent ou des Clubs de golf d'entreprise.

Une Série Dames (boules bleues) : index inférieur à 30 (*autorisation d'une joueuse dont l'index est compris entre 30.1 et 36*). *Nota : possibilité d'inscrire une 2^{ème} équipe à condition de ne pas dépasser la limite de 19 équipes « Dames + Messieurs » fixée par le Comité.*

L'index pris en compte sera celui figurant dans Fléole le 25 juin.

Épreuve non-fumeur :

Il est interdit aux joueuses, à leurs cadets, aux capitaines et aux donneurs de conseils de fumer (y compris une cigarette électronique) pendant un tour lors de toute compétition ouverte aux jeunes. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect. Le Comité se prononcera sur une possible disqualification.

FORME DE JEU

- Un greensome et 2 simples avec 4 joueuses différentes / **score max (9 coups)** / 18 trous.
- Autorisation de 6 joueuses maximum sur la feuille d'inscription (située dans l'onglet Vadémécum du site du Comité du Loiret). Feuille à remplir, scanner, puis à envoyer par mail à : comite45golf@gmail.com
- Seuls les scores en brut du greensome et du meilleur simple sont retenus. En cas d'égalité, les équipes seront départagées sur la 2^{ème} carte des simples, puis la carte du greensome, puis celle du meilleur simple.
- L'ordre de jeu est laissé au libre choix du Capitaine : pas d'obligation de classer ses joueuses par ordre d'index, mais les joueuses doivent jouer selon la fiche d'ordre de jeu.
- La fiche d'ordre de jeu sera remise lors de la **réunion des Capitaines qui aura lieu à 8h45 au club-house**.
- La présence du **Capitaine** (1 minimum par Club) **ou de son représentant** est obligatoire lors de la réunion des Capitaines sous peine de disqualification.

PRIX

Le titre de Champion est décerné en brut.

ENGAGEMENT

Clôture des engagements auprès du mail : comite45golf@gmail.com **avant le mercredi 25 juin**.

Le droit d'engagement de **110€ par équipe dames** (dont 20€ pour le Comité) sera à régler sur place le jour de la compétition, **soit par chèque au nom du Comité de Golf du Loiret, soit en espèces. PAS DE CARTE BANCAIRE.**

DEPARTS

1^{er} départ à partir de 9h00 - 9h30, suivant le nombre d'équipes. Les greensome partiront en premier.

Les départs seront envoyés aux capitaines, aux Clubs et disponibles sur le site du Comité : www.golf-loiret.com

COMITE DE L'ÉPREUVE

Deux membres du Comité et un représentant du Club hôte.

Le Comité de l'épreuve pourra autoriser, sous réserve de faisabilité, les joueurs en situation de handicap, titulaires du médical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. La demande devra être faite auprès du Club organisateur et/ou de la personne en charge de l'Administration de l'épreuve au plus tard à la date de clôture des inscriptions

INTERCLUBS D'ÉTÉ PAR EQUIPES MESSIEURS DU LOIRET

Samedi 29 juin 2025 au Golf de VAUGOUARD

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux applicables à toutes les épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

POUR LES CLUBS : Ouvert aux Associations Sportives du Loiret. Le jumelage de deux Associations de Golf d'entreprise est autorisé. Une seule équipe par A.S. par série.

POUR LES EQUIPIERS : Être licenciés et membres de l'Association Sportive du Club qu'ils représentent ou des Clubs de golf d'entreprise.

- **1^{ère} série messieurs (boules blanches)** : index compris entre 8,5 et 15,4 (*autorisation d'un joueur dont l'index se situe entre 15,5 et 36*).
- **2^{ème} série messieurs (boules jaunes)** : index compris entre 15,5 et 36 (*autorisation d'un joueur dont l'index est supérieur à 36*).
- **Série seniors/seniors2/seniors3 messieurs (boules jaunes)** : index compris entre 8,5 et 30 (*autorisation d'un joueur dont l'index se situe entre 30,1 et 36*).

L'index pris en compte sera celui figurant dans Fléole le 25 juin.

Épreuve non-fumeur :

Il est interdit aux joueurs, à leurs cadets, aux capitaines et aux donneurs de conseils de fumer (y compris une cigarette électronique) pendant un tour lors de toute compétition ouverte aux jeunes. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect. Le Comité se prononcera sur une possible disqualification.

FORME DE JEU

- Un greensome et 3 simples avec 5 joueurs différents / **score max (9 coups)** / 18 trous.
- Autorisation de 7 joueurs maximum sur la feuille d'inscription (située dans l'onglet Vadémécum du site du Comité du Loiret). Feuille à remplir, scanner, puis à envoyer par mail à : comite45golf@gmail.com
- Seuls les scores en brut du greensome et les 2 meilleurs simples sont retenus. En cas d'égalité, les équipes seront départagées sur la 3^{ème} carte des simples, puis la carte du greensome, puis celle du meilleur simple.
- L'ordre de jeu est laissé au libre choix du Capitaine : pas d'obligation de classer ses joueurs par ordre d'index, mais les joueurs doivent jouer selon la fiche d'ordre de jeu.
- La fiche d'ordre de jeu sera remise lors de la **réunion des Capitaines qui aura lieu à 8h45 au club-house**.
- La présence du **Capitaine** (1 minimum par Club) **ou de son représentant** est obligatoire lors de la réunion des Capitaines sous peine de disqualification.

PRIX

Le titre de Champion est décerné dans chaque série en brut.

ENGAGEMENT

Clôture des engagements auprès du mail : comite45golf@gmail.com **avant le mercredi 25 juin**.

Le droit d'engagement de **130 € par équipe messieurs** (dont 20€ pour le Comité) sera à régler sur place le jour de la compétition, **soit par chèque au nom du Comité de Golf du Loiret, soit en espèces. PAS DE CARTE BANCAIRE.**

DEPARTS

1^{er} départ à partir de 9h00 - 9h30, suivant le nombre d'équipes. Les greensome partiront en premier.

Les départs seront envoyés aux capitaines, aux Clubs et disponibles sur le site du Comité : www.golf-loiret.com.

COMITE DE L'ÉPREUVE

Deux membres du Comité et un représentant du Club hôte.

Le Comité de l'épreuve pourra autoriser, sous réserve de faisabilité, les joueurs en situation de handicap, titulaires du médical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. La demande devra être faite auprès du Club organisateur et/ou de la personne en charge de l'Administration de l'épreuve au plus tard à la date de clôture des inscriptions



INTERCLUBS D'ETE DU LOIRET
Golf de Vaugouard - Dimanche 29 Juin 2025

FEUILLE D'INSCRIPTION POUR UNE SERIE

CLUB →

UNE SEULE SERIE à cocher →

	DAMES
	1ère SERIE MESSIEURS
	2ème SERIE MESSIEURS
	SENIORS / SENIORS 2 / SENIORS 3

CAPITAINE →

SON MAIL →

SON N° PORT. →

Nom des Joueuses ou Joueurs	Numéro de Licence	Index

Feuille à scanner et à renvoyer avant le mercredi 25 juin par mail à :
comite45golf@gmail.com



INTERCLUBS D'ETE DU LOIRET DAMES

FICHE D'ORDRE DE JEU

CLUB



Les greensome partent en premier.

L'ordre de jeu des simples est laissé au libre choix du Capitaine :

Pas d'obligation de classer ses joueuses par ordre d'index

Mais les équipières jouent selon l'ordre de la fiche d'ordre de jeu

GREENSOME



SIMPLE N°1



SIMPLE N°2



**NOM ET
SIGNATURE
DU CAPITAINE**



*Cette feuille d'ordre de jeu doit obligatoirement être remise à la réunion des Capitaines
qui se tiendra au Club House à 8h.45*



INTERCLUBS D'ETE DU LOIRET MESSIEURS

FICHE D'ORDRE DE JEU

Cochez la série Messieurs concernée

<input type="checkbox"/>	1ère Série	<input type="checkbox"/>	2ème Série	<input type="checkbox"/>	Seniors/Seniors2/Seniors3
--------------------------	------------	--------------------------	------------	--------------------------	---------------------------

CLUB	→	
-------------	---	--

*Les greensome partent en premier
L'ordre de jeu des simples est laissé au libre choix du Capitaine :
Pas d'obligation de classer ses joueurs par ordre d'index
Mais les équipiers jouent selon l'ordre de la fiche d'ordre de jeu*

GREENSOME	→	
	→	

SIMPLE N°1	→	
-------------------	---	--

SIMPLE N°2	→	
-------------------	---	--

SIMPLE N°3	→	
-------------------	---	--

NOM ET SIGNATURE DU CAPITAINE	→	
--	---	--

*Cette feuille d'ordre de jeu doit obligatoirement être remise à la réunion des Capitaines
qui se tiendra au Club House à 8h.45*

SCRAMBLE – GOLF ENTREPRISE

Samedi 8 mars 2025 au Golf de Limère

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux applicables à toutes les épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux licenciés A.S. des associations sportives du Golf Entreprise du Loiret et aux licenciés A.S. des clubs avec terrain rattachés à une A.S. Golf Entreprise et avec le certificat médical validé dans le fichier national des licenciés

Messieurs et dames :

- Pas de limite d'index
- Les participants avec un index supérieur à 35,4 seront ramenés à 35,4 le jour de la compétition

Départs :

- Boules jaunes pour les messieurs
- Boules rouges pour les dames

Index au mercredi 5 mars

FORME DE JEU

SCRAMBLE à 2. – 2 binômes de 2 joueurs pour former une équipe de 4. L'épreuve se joue en Stableford.

PRIX

- Le titre de **Champion est décerné en brut.**
- Classements bruts et nets (par cumul des scores des deux binômes, pour chaque équipe)
- Pour le titre, le départage se fera sur le meilleur score obtenu par un des 2 binômes puis par les 9 derniers, les 6 derniers, les 3 derniers et le dernier trou du second binôme

DROITS DE JEU

A régler sur place, à l'accueil du golf, par carte bancaire ou chèque à l'ordre du golf de Limère.

- Non membres de Limère : 63 € (Inscription + Green-Fee + Repas)
- Membres de Limère (7/7) : 33 € (Inscription + Repas)

INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront prises en ligne, par ordre d'arrivée, **jusqu'au 5 mars : 12h00**, sur le site du comité : page d'accueil et rubrique « Compétitions ».

DEPARTS

Départs shotgun à 9h00 (9h30 suivant le nombre d'équipes engagées)

Les départs seront disponibles sur le site du Comité : www.golf-loiret.com/, et envoyés aux responsables au plus tard le **jeudi 6 mars** à partir de 18h

COMITE DE L'ÉPREUVE

Thierry REGNIER (ou son représentant), Jacques DAURES (ou son représentant) et un représentant du Golf d'Entreprise choisi parmi les inscrits

Le Comité de l'épreuve pourra autoriser, sous réserve de faisabilité, les joueurs en situation de handicap, titulaires du médical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. La demande devra être faite auprès du Club organisateur et/ou de la personne en charge de l'Administration de l'épreuve au plus tard à la date de clôture des inscriptions

CHAMPIONNAT du LOIRET INDIVIDUEL – GOLF ENTREPRISE

Samedi 30 août 2025 au Golf de Marcilly

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux applicables à toutes les épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux licenciés A.S. des clubs de Golf Entreprise du Loiret et aux licenciés A.S. avec terrain rattachés à une A.S. Golf Entreprise. Être à jour de son certificat médical.

Messieurs :

- 1^{ère} série : index de 0 à 16 départs blancs
- 2^{ème} série : index de 16,1 à 24 départs jaunes
- 3^{ème} série : index de 24,1 à 36 départs jaunes

Dames :

- Série unique : index de 0 à 36 départs rouges

Index au mercredi 27 août. Le Comité s'autorise à modifier les limites des séries en fonction des inscriptions.

FORME DE JEU

Stroke-play pour les 1^{ères} séries et Stableford pour les autres séries.

PRIX

- Les titres de **Champions et de Championnes sont décernés en brut.**
- Classements brut et net.
- Pour les titres, le départage se fera sur les 9 derniers, les 6 derniers, les 3 derniers et le dernier trou.

DROITS DE JEU

A régler sur place, à l'accueil du golf, par carte bancaire ou chèque à l'ordre du golf de Marcilly.

- Non membres de Marcilly : 44 € (dont 8 € pour le Comité)
- Membres de Marcilly (7/7) : 8 € pour le Comité

INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront prises en ligne, par ordre d'arrivée, **jusqu'au mercredi 27 août : 12h00**, sur le site du comité : page d'accueil et rubrique « Compétitions ».

Pour tout renseignement : jacques.daures@thalesgroup.com

DEPARTS

- **1er départ à 9h00.**
- Les départs seront disponibles sur le site du Comité www.golf-loiret.com, au plus tard le jeudi 28 août à partir de 18h.

COMITE DE L'ÉPREUVE

Thierry REGNIER (ou son représentant), Jacques DAURES (ou son représentant) et un représentant du Golf d'Entreprise choisi parmi les inscrits.

Le Comité de l'épreuve pourra autoriser, sous réserve de faisabilité, les joueurs en situation de handicap, titulaires du médical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. La demande devra être faite auprès du Club organisateur et/ou de la personne en charge de l'Administration de l'épreuve au plus tard à la date de clôture des inscriptions

RANKIDS du Loiret 2025 - Règlement

Le Rankids du Loiret 2025 est un classement organisé par le Comité Départemental de Golf du Loiret (CD45), réservé aux jeunes licenciés inscrits à une École de Golf du Loiret.

Il s'appuie sur les compétitions individuelles jeunes se déroulant uniquement dans le département du Loiret et organisé par le CD45.

A l'issue de chaque compétition, des points Rankids sont attribués à tous les joueurs en fonction de leur position au classement de l'épreuve (voir barème). Les points sont cumulés au fur et à mesure des compétitions. Le classement au Rankids est régulièrement actualisé et publié sur le site web du CD45 (<https://www.golf-loiret.com/>).

Compétitions éligibles

Toutes les compétitions individuelles Jeunes organisées par le CD45 (circuits jeunes en simple, mérite départemental, rencontre aller 45/37 et circuits en double).

Ces compétitions doivent respecter les préconisations de distance de jeu Jeunes de le FFG (cf Vadémécum FFG).

Calendrier

Vous trouverez les dates des compétitions éligibles pour le Rankids sur le calendrier Jeunes 2025.

Conditions particulières

Pour participer au Rankids du CD45, le joueur doit être, à la date limite d'inscription de sa 1ère compétition :

- Licencié d'un club du 45
- membre de l'AS de son club
- faire partie de l'EDG de son club
- être à jour de son certificat médical ou du questionnaire de santé de l'année en cours.

Pour être classé au Rankids du Loiret 2025, il n'y a aucune démarche à effectuer, ni de droit de jeu spécifique à régler.

Le classement au Rankids est établi par catégorie d'âge :

- U08 : né en 2017 et après
- U10 : né entre 2016 et 2015
- U12 : né entre 2014 et 2013
- U14 : né entre 2012 et 2011
- U16 : né entre 2010 et 2009

Limitation d'index par catégorie

Catégorie	Garçons/ index max	Filles / index max
U8	Drapeau jaune / 9T	Drapeau Jaune / 9T
U10	Drapeau jaune	Drapeau Jaune
U12	49	53
U14	46	49
U16	42	46

Attribution des points et Classement

Lors d'une compétition éligible au Rankids, tous les participants marquent des points par catégorie d'âge et de sexe selon son classement à la compétition. Le joueur apparaît donc au Rankids dès sa première compétition. Les points sont cumulés au fur et à mesure des compétitions.

Cas particuliers de l'interclubs 45/37 aller, où la participation est limitée, et des circuits en double, il sera attribué 100pts à chaque participant.

Les points Rankids sont attribués selon le barème suivant :

Place	Points		Place	Points
1er	600		8è	125
2è	400		9è	100
3è	300		10è	75
4è	250		11è	50
5è	200		12è	25
6è	175		13è et +	10
7è	150			

Classement et Départage

Les classements ponctuels dans chaque catégorie sont régulièrement actualisés, le classement final se fera à l'issue de la dernière compétition.

En cas d'égalité dans le classement, le départage se fera sur le plus grand nombre de compétitions effectué et si l'égalité subsiste, le départage se fera sur le classement de la dernière épreuve.

Proclamation des vainqueurs et podiums

Cette dernière aura lieu, dans toutes les catégories filles et garçons du Rankids, lors de l'Assemblée générale du CD45.

Nota : nous avons adapté le texte du règlement du CD37, avec son accord. Nous remercions nos amis du CD37.